

EXTRAIT du REGISTRE des DELIBERATIONS
SEANCE du 28 NOVEMBRE 2020

L'an deux mille vingt le vingt-huit novembre à neuf heures trente, le Conseil Municipal de la commune de Pérenchies, régulièrement convoqué, s'est réuni salle des fêtes Maurice Schumann, place Roger Dutriez, sous la présidence de Madame Carole GRUSON, 1^{ère} Adjointe, à la suite de la convocation faite le 18 novembre 2020, et affichée à la porte de la Mairie.

Présents : Mme GRUSON - WARENDIEN C. - M. GOUNEL G. - Mme DELOISON L. - M. FACON TH. - M. LATOUR TH. - Mme AMMEUX - LIU CH. - Mme POLLET - NOWAKOWSKI A. - M. DURIEU PH. - M. KADNER E. - Mme POLY - DEREGNAUCOURT - M. LEFEBVRE J. - M. ROELENS S. - Mme ARZUL S. - M. LECLERCQ A. - Mme VAN DAELE - VANLAUWE S. - M. ALSTERS V. - M. LOUZANI K. - M. DELOBEL B. - M. PLATTEEUW R. - M. VANBENEDEN PH. - M. DELSERT JY. - Mme LEGRAND CH. - M. DUTHILLEUL A.

Absents excusés : Mme PROVO - CROCQFER V. (pouvoir à Mme GRUSON - WARENDIEN C.) - Mme BUYSSE - LYS J. (pouvoir à Mme AMMEUX - LIU CH.) - M. LOMBART F. (pouvoir à M. DURIEU PH.) - Mme CARLIER A. (pouvoir à Mme DELOISON L.) - Mme HERRMANN S. (pouvoir à M. GOUNEL G.) - M. SAVAETE G. (pouvoir à M. PLATTEEUW R.).

Absents :

Secrétaire de séance : Mme VAN DAELE - VANLAUWE S.

Nombre de Conseillers en exercice : 29 /Présents : 23 /Votants : 29

Objet : **Adoption des tarifs municipaux 2021 – 20CM0237**

Le groupe « Pérenchies Ensemble ! » présente un amendement relatif aux tarifs de la cantine en 2021.

Le conseil municipal décide de ne pas adopter cet amendement : 8 voix pour, 21 voix contre, 0 abstention.

Il est proposé d'adopter les tarifs municipaux 2021. Les barèmes et tarifs sont inchangés en raison de la constatation d'une inflation quasi nulle sur l'année 2020.

Ce point a été étudié en commission finances le 20 novembre 2020.

L'ensemble des éléments est repris dans le tableau annexé.

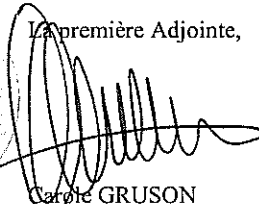
En ayant délibéré, le conseil municipal décide, à l'unanimité sans abstention, d'adopter ces tarifs.

Cette délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif dans un délai de deux mois à compter de sa transmission au représentant de l'Etat et sa publication.

Fait et délibéré en séance les jours, mois et an susdits,
Les membres ont signé au registre,
Pour expédition conforme,

Certifié exécutoire par la Maire
compte tenu de la réception
en Préfecture le
et de la publication le
La Maire,

Valérie PROVO

La première Adjointe,

Carole GRUSON

TARIFS des SERVICES COMMUNAUX 2021

Ces tarifs sont valables du 1er janvier
2021 au 31 décembre 2021 et
reductibles en cas d'absence de
nouvelle délibération

		2021
Restauration scolaire et repas des centres de loisirs		
<i>revenus nets par personne de la famille (attribution d'une part aux foyers mono-parentaux)</i>		
1 ^{ère} tranche 0 € à 277,17 €	1,95 €	
2 ^{ème} tranche 277,18 € à 511,57 €	2,61 €	
3 ^{ème} tranche 511,58 € à 781,97 €	3,28 €	
4 ^{ème} tranche 781,98 € à 994,65 €	4,00 €	
5 ^{ème} tranche 994,66 € à 1218,62 €	4,46 €	
6 ^{ème} tranche 1218,63 € et +	4,95 €	
extérieurs	5,71 €	
A compter du 1er janvier 2020, les élèves de classe ULIS sont considérés comme Pérenchinois	Selon barème et tarifs	
personnel de surveillance et personnel communal (suppression de la subvention communale par repas au 1er janvier 2018)	2,90 €	
personnel enseignant	4,27 €	
Création d'une pénalité forfaitaire pour inscription hors délai ou absence d'inscription	1 € par repas (cf *** conditions)	

***** conditions de non-application de la pénalité :**

La pénalité ne s'applique pas en cas de fourniture d'un certificat médical, en cas de modification d'horaire scolaire justifiant une modification de l'inscription en restauration et en cas d'événement particulier justifié examiné par une commission

Restauration des Sapins Bleus - tarifs de l'APEGES		
Repas de semaine	6,192 €	
Repas de dimanche ou amélioré	6,725 €	
Banquet	18,065 € ou sur devis	

Entrées à la piscine et à la patinoire du SIVOM Lompret/Pérenchies/Verlinghem pour les élèves des écoles publiques		gratuit	
Repas à domicile aux personnes âgées <i>prix des tickets de repas</i>			
Personnes non imposables	7,13 €		
Personnes imposables	8,07 €		
Personnes extérieures à la commune	10,33 €		
Occupation des salles municipales		Pérenchinois	Extérieur
Salle Maurice Schumann			
Vin d'honneur et arbre de Noël :			
- sans chauffage	185,00 €		240,00 €
- avec chauffage	215,00 €		280,00 €
<i>nettoyage des locaux</i>	47,50 €		60,00 €
Occupation de courte durée :			
- sans chauffage	100,00 €		130,00 €
- avec chauffage	130,00 €		170,00 €
<i>nettoyage des locaux</i>	47,50 €		60,00 €
organisation de spectacles :			
- sans chauffage	560,00 €		725,00 €
- avec chauffage	650,00 €		840,00 €
<i>nettoyage des locaux</i>	47,50 €		60,00 €
Location pour buffets, repas froid, et apéritifs dinatoires (sans cuisine) :			
- sans chauffage	500,00 €		650,00 €
- avec chauffage	560,00 €		725,00 €
<i>nettoyage des locaux</i>	47,50 €		60,00 €

NB : pour les locations pour banquets/manifs diverses, une location pour un week-end bénéficie d'un tarif forfaitaire x 1,5		
Associations * et **	2 locations gratuites 100€ pour la 3 ^e et les suivantes pour remboursement des frais	

	2021	
Restaurant scolaire de l'Europe - place de l'Europe		
Vin d'honneur et arbre de Noël :		
- sans chauffage	185,00 €	240,00 €
- avec chauffage	215,00 €	280,00 €
<i>nettoyage des locaux</i>	47,50 €	60,00 €
Occupation de courte durée (sans cuisine) :		
- sans chauffage	100,00 €	130,00 €
- avec chauffage	130,00 €	170,00 €
<i>nettoyage des locaux</i>	47,50 €	60,00 €
Location pour banquets/manif. diverses		
Avec cuisine		
- sans chauffage	690,00 €	890,00 €
- avec chauffage	750,00 €	970,00 €
<i>nettoyage des locaux</i>	71,00 €	90,00 €
Sans cuisine (buffets, repas froids, apéritifs dinatoires...)		
- sans chauffage	500,00 €	650,00 €
- avec chauffage	560,00 €	725,00 €
<i>nettoyage des locaux</i>	47,50 €	60,00 €
NB : pour les locations pour banquets/manifs diverses, une location pour un week-end bénéficie d'un tarif forfaitaire x 1,5		
Associations * et **	2 locations gratuites 100 € pour la 3 ^e et les suivantes pour remboursement des frais	
Salle du centre social CCAL Dr Nuyts - place Roger Dutriez		
Occupation de courte durée (sans cuisine) :		
- sans chauffage	100,00 €	130,00 €
- avec chauffage	130,00 €	170,00 €
<i>nettoyage des locaux</i>	25,50 €	32,00 €
Vin d'honneur et arbre de Noël :		
- sans chauffage	150,00 €	195,00 €
- avec chauffage	180,00 €	235,00 €
<i>nettoyage des locaux</i>	25,50 €	32,00 €
Location pour buffets, repas froid, et apéritifs dinatoires (sans cuisine) :		
- sans chauffage	300,00 €	390,00 €
- avec chauffage	380,00 €	490,00 €
<i>nettoyage des locaux</i>	25,50 €	32,00 €
Associations * et **	2 locations gratuites 100 € pour la 3 ^e et les suivantes pour remboursement des frais	
Manifestations communales		
repas du 8 mai et du 11 novembre		
- anciens combattants, veuves et élus	21,00 €	
- autres personnes	31,00 €	
Thés dansants	gratuit	
Grande salle de réunion de la mairie annexe - Rue Henri Bouchery		
Occupation de courte durée	88,00 €	110,00 €
Tarifs annexes au prêt de salle et de matériel (pour l'organisation d'un repas chaud, la présence d'un agent		

communal est obligatoire pour le fonctionnement du matériel électrique)	
- jours de semaine (tarif horaire)	16,50 €
- dimanches et jours fériés (tarif horaire)	26,50 €
<u>Vaisselle (pour toutes locations) : remboursement de la casse et de la perte</u>	
- verres (flutes, coupes, vin, eau, tasses)	1,50 €
- couverts (fourchettes, couteaux, cuillères)	1,50 €
-assiettes creuses, plates, dessert	1,20 €
- plats (ronds, ovales,inox, légumes, ...)	9,50 €
-autres (bols, corbeilles, ...)	3,00 €
	10% du coût de la casse et de la perte
<u>Nettoyage du matériel rendu sale</u>	
<u>Conditions d'occupation des salles communales</u>	
chèque de caution établi à l'ordre du Trésor Public	200,00 €
dédit	200,00 €
dépassement d'horaires	50 € l'heure, toute heure entamée étant due
caution pour réarmement d'un limiteur de pression acoustique	250,00 €

	2021
<u>Remboursement en cas de casse ou non restitution du matériel (le prêt ou la location sont limités à 3 jours)</u>	
- chaise d'intérieur	25,00 €
- chaise rouge nouvelle	
- chaise extérieure	15,00 €
- chaise d'intérieur ancienne - salle des fetes	
- table verte (métal)	24,00 €
- tréteau	15,00 €
- table pliante	75,00 €
- barrière	60,00 €
- cimaise et grille d'exposition	70,00 €
- panneau de signalisation	80,00 €
- praticable	400,00 €
- stand pliant	1 000,00 €
- tapis de sol	25,00 €
<u>-nettoyage du matériel rendu sale</u>	10% du coût de la casse et de la perte
Matériel livré aux particuliers et aux associations non éligibles aux aides municipales avec livraison et retour du matériel par les Services Techniques (dans la limite de 3 jours) - gratuit si transport effectué par les particuliers ou les membres de l'association.	
- chaise	0,53 €
- table	1,06 €
- barrière	2,12 €
<u>-nettoyage du matériel rendu sale</u>	10% du coût de la casse et de la perte
Matériel livré aux associations non éligibles aux aides municipales	
- cimaise simple (livrée)	10,20 €
- cimaise double (livrée)	12,24 €
- grille expo (livrée)	7,14 €
- podium bâché (livré- monté - démonté)	
- praticable (livré)	10,20 €
- stand pliant (livré)	50,00 €
- stand bois ancien (livré)	
- stand bâché (livré - monté - démonté)	
<u>-nettoyage du matériel rendu sale</u>	10% du coût de la casse et de la perte
<u>concessions de terrains au cimetière communal</u>	
- concession cinquantenaire (tarif au m ²)	119,28 €
- concession trentenaire (tarif au m ²)	82,20 €
- concession de 15 ans (tarif au m ²)	47,64 €
droits de superposition de corps	
- trentenaire	(50 % du droit de la 1ère personne)
- cinquantenaire	
- caveau d'attente	44,96 € pour 30 jours

	1,53 € par jour suppl.
- taxe d'inhumation	93,01 €
Tarif du columbarium	
- taxe d'ouverture et de fermeture de case	93,01 €
- achat de case	981,80 €
<i>- concession de 15 ans :</i>	
- 1 ^{ère} urne	47,64 €
- 2 ^{ème} urne	23,82 €
<i>- concession de 30 ans</i>	
- 1 ^{ère} urne	82,20 €
- 2 ^{ème} urne	41,09 €
<i>- concession de 50 ans:</i>	
- 1 ^{ère} urne	119,00 €
- 2 ^{ème} urne	59,50 €
porte-bouquet	71,39 €
OCCUPATION DU DOMAINE PUBLIC (obtention d'une autorisation obligatoire)	
droits de place	
<i>Marché : commerçant permanent et autre occupation commerciale du domaine public : (tarifs au ml, par jour d'occupation)</i>	
- sans électricité	0,95 €
- avec eau et électricité	1,50 €
<i>Marché : commerçant passager ou occasionnel (forfait en fonction de la place disponible)</i>	
	5,00 €
Les camions alimentaires (friterie, pizzeria,...) à demeure sont autorisés à payer leur droit de place au trimestre.	
foires aux manèges avec électricité sans abonnement (tarif au m ² , par manifestation)	0,55 €
	facturation minimum de 10 m ² même si la facture est inférieure
travaux, chantiers	
- dépôt de matériaux (par m ² et par 1/2 journée)	2,00 €
- échafaudage, benne, cabane de chantier (par m ² et par 1/2 journée)	0,70 €

* Les associations concernées par l'application d'un tarif différent du tarif préférentiel sont détaillées dans la délibération du 18 décembre 2017 intitulée délibération- cadre interventions de la commune au bénéfice des associations et des manifestations d'intérêt communal

** les associations qualifiées de subventionnables au titre de la délibération du 18 décembre 2017 intitulée délibération - cadre - interventions de la commune au bénéfice des associations et des manifestations d'intérêt communal bénéficient de la gratuité lorsqu'elles utilisent la salle ou le local municipal dans le prolongement direct de leur activité (répétition, fonctionnement de l'association, représentations, auditions, concerts...)
Le quota de deux manifestations gratuites concernent donc les autres manifestations n'entrant pas directement dans leur activité (repas, rassemblement divers, activité accessoire style loto ou concours...)
Ces associations bénéficient également de la gratuité du matériel livré. Le montage et l'installation de ce matériel n'est pas effectué par le personnel communal sauf prescriptions techniques contraires.

CONSEIL MUNICIPAL DU 28 NOVEMBRE 2020

Amendement présenté par le groupe Pérenchies Ensemble !

Projet de délibération relative aux tarifs de la cantine en 2021

Amendement :

Il est proposé à l'exécutif municipal :

La prochaine commission « écoles, associations, sports, enfance, jeunesse, centre de loisirs » ré-ouvre la discussion sur une baisse en 2021 des tarifs de la cantine afin de soulager une partie des familles pérenchinoises qui font ou feront face à des difficultés financières liées en partie aux conséquences du covid.

Exposé des motifs :

Dans le contexte exceptionnel que nous traversons, notre commune se doit d'être aux côtés des familles qui connaissent ou connaîtront soit une baisse de leur activité (indépendants, autoentrepreneurs, commerçants) ou de leurs revenus (catégories employées et ouvriers), voire une perte de leur emploi.

Pour ouvrir le débat sur une baisse des tarifs en direction de ces familles, notre groupe a fait en commission des premières propositions dans ce sens en proposant, par exemple, d'abaisser le coût du repas à 1 € pour la première tranche au lieu de 1,95 €.

L'exécutif municipal a proposé le maintien des tarifs de la cantine et ces propositions n'ont pas été retenues par la commission alors que votre majorité ne semble pas fermée à la question.

Notre groupe sollicite la possibilité de ré-ouvrir la discussion sur une baisse des tarifs lors de la prochaine commission écoles en ayant à l'esprit le souci de la bonne gestion des deniers publics.

Ce travail sur une baisse des tarifs permettrait d'augmenter le nombre d'enfants susceptibles de bénéficier d'un tarif réduit de restauration.

Ce travail sur une baisse des tarifs permettrait d'ouvrir le débat sur les effets de seuil.

Ce travail sur une baisse des tarifs viserait à simplifier les démarches administratives. Ainsi il sera moins nécessaire de passer par le CCAS et d'établir un dossier pour bénéficier de tarifs réduits.